

DECRET N° 2012- 154 DU 08 JUIN 2012

Chargeant **Madame Adidjatou A. MATHYS**,
Ministre de l'Economie et des Finances de
l'intérim de Monsieur **Marcel A. de SOUZA**,
Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective du lundi 12
mars 2012 jusqu'à son retour.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU Le Décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012, portant composition du
Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Marcel A. de SOUZA**, Ministre du
Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera
assuré par **Madame Adidjatou A. MATHYS**, Ministre de l'Economie et des
Finances, pour compter du **lundi 12 mars 2012** jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du
Bénin.

Fait à Cotonou, le ⁰⁸⁻⁰⁶⁻²⁰¹²

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 PM 2 AN 4 HCJ 2 CS 3 CC 1 CES 4 HAAC 5 MINISTERES 22 SGG 4 JO 1

Handwritten mark

Handwritten mark